

Département fédéral des affaires étrangères

P.241.82-2 - PHOS 1/07

Notification aux Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes, conclue à Berne le 26 septembre 1906

## Succession de la République du Monténégro

Le 26 mars 2007, la République du Monténégro a déposé auprès du gouvernement suisse une déclaration de succession à la Serbie-et-Monténégro relative à la Convention sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes, conclue à Berne le 26 septembre 1906.

La Convention est entrée en vigueur pour la République du Monténégro le 3 juin 2006, jour de son indépendance.

La présente communication est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 12 avril 2007

